



Conseil municipal du 29 septembre 2025

Publié sur le site Mairie de Pontault-Combault (<https://www.pontault-combault.fr>)

L'essentiel du Conseil municipal



A l'occasion du Conseil municipal du 29 septembre 2025, de nombreux points ont pu être abordés. Focus sur 3 décisions qui y ont été votées.

Le conseil municipal du 29 septembre

1. Une nouvelle Convention Territoriale Globale pour la ville :

Le conseil municipal a voté la signature d'une nouvelle Convention Territoriale Globale (CTG) avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) de Seine-et-Marne.

Cette démarche prolonge le travail engagé depuis 2017 et permet de poursuivre ses actions en matière d'éducation, de solidarité et de soutien aux familles.

Conclu pour cinq ans, ce partenariat permet de soutenir et de financer des actions très concrètes : création, amélioration ou fonctionnement des accueils petite enfance et jeunesse, coordination des actions de soutien à la parentalité, développement de projets de médiation ou encore le renforcement de la politique jeunesse.

Avec cette convention, la commune et la CAF unissent leurs moyens pour offrir aux habitants des services mieux adaptés à leurs besoins quotidiens, tout en favorisant la cohésion et la solidarité sur le territoire.

2. Appel à projets dans le cadre de la reconduction du Plan



Mercredi :

Lancé en 2018 par le Gouvernement, le Plan mercredi a pour objectif de garantir aux enfants des activités de qualité les mercredis en associant la commune aux structures d'accueil et aux associations.

Pour l'année 2025-2026, la commune a renouvelé son appel à projets auprès des associations du territoire. Sept associations ont été retenues pour intervenir dans les accueils de loisirs : initiation au judo et à la gymnastique, ateliers de lecture et de contes, initiation au yoga et à la boxe française, découverte scientifique et environnementale autour du cycle de l'eau, ainsi qu'une ouverture sur les cultures du monde.

En choisissant de s'appuyer sur son réseau associatif riche et diversifié, la ville propose une offre éducative complète et accessible à tous qui permet de multiplier les opportunités de découvertes pour les enfants.

3. Une nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance :

Depuis 2007, la loi confie aux maires un rôle central dans les politiques de sécurité et de prévention, en lien étroit avec les acteurs locaux. À Pontault-Combault, cette coopération s'organise à travers le Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD), instance obligatoire pour les communes de plus de 5 000 habitants.

Créé en 2010, le CLSPD a permis de mettre en place de nombreux dispositifs, tels que l'intervenant social en commissariat, l'observatoire mensuel de la délinquance, la cellule de veille éducative ou encore le Réseau professionnel sur les violences intrafamiliales.

Afin d'adapter cette action aux évolutions du territoire et aux besoins des habitants, le conseil municipal a approuvé la nouvelle Stratégie Territoriale de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (STSPD) 2025-2028. Ce plan s'articule autour de trois priorités fondamentales :

- Agir plus tôt et plus fort auprès des jeunes, notamment par la prévention,
- Lutter contre les violences intrafamiliales et protéger les publics vulnérables,
- Préserver la tranquillité publique.

Avec cette nouvelle stratégie, la commune s'adapte à de nouveaux enjeux pour mieux assurer la tranquillité publique, renforcer le vivre-ensemble et répondre aux préoccupations de sécurité des habitants.

Publié le 25 septembre 2025

URL de la source (modifié le 01/10/2025 - 11:26): <https://www.pontault-combault.fr/conseil-municipal-du-29-septembre-2025>